

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 12.069**

L'An deux Mille Douze, le 20 avril à 17 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 13 avril 2012

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 13 avril 2012

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CAU représenté par Mme DOUMECQ  
M. DENIS représenté par M. MERLE  
Mme DESCHANP représentée par Mme CIRAUD-LANOUE  
M. GUIARD représenté par Mme MAIRE

**ETAIENT ABSENTES-EXCUSEES** : Mme BARRAUD DUCHERON, Mme LEFEBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 31

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION « LES MOUETTES DE ROYAN », POUR L'ANNEE 2012

**RAPPORTEUR** : M. BESSON

**VOTE** : UNANIMITE

La Commission des Sports, lors de sa séance du 20 janvier 2012, a alloué une subvention de 11.000 euros (onze mille euros) à l'Association « Les Mouettes de Royan ».

En sus de cette subvention, l'Association a sollicité une subvention exceptionnelle de 35.000 euros (trente-cinq mille euros) pour l'organisation du Championnat National de Gymnastique Féminine F2/F3.

Le total des subventions étant supérieur à la somme de 23.000 euros il est nécessaire, conformément à la loi numéro 2000-321 du 12 avril 2000, de conclure une convention d'objectifs avec l'Association « Les Mouettes de Royan ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention exceptionnelle, d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'Association « Les Mouettes de Royan » et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à la signer.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de convention,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 35.000 euros (trente-cinq mille euros) à l'Association « Les Mouettes de Royan ».
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Les Mouettes de Royan ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 24 avril 2012

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD